

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 décembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAI - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par C. BRISSEIS - M. GROSSO par JC. ARAGON - J. HURTADO par L. FABRE - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par G. REQUENA

Absents : S. SENEGA-SANCHEZ - F. PEREZ

14. Approbation des plans de réception du traitement des déchets des ports de Marseillan (Annexes 9 & 10)

Dans le cadre de l'obtention du label Pavillon bleu pour les ports de Marseillan-Plage et Marseillan-Ville, il convient de valider les plans de réception du traitement des déchets des deux ports de la commune mis en annexe de la présente délibération.

Ces plans ont été validés par le conseil portuaire du 30 octobre 2019.

Ces plans sont pour chaque port le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers dans chaque port. Ils sont invités à en prendre connaissance en capitainerie.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver la mise en place des plans de réception du traitement des déchets pour les ports de Marseillan-Ville et Marseillan-Plage.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Approuve la mise en place des plans de réception du traitement des déchets pour les ports de Marseillan-Ville et Marseillan-Plage.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

**Pour copie conforme,
Le Maire, Yves MICHEL**

